

**PROCES-VERBAL DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**  
**CONVOCAION DU 10 SEPTEMBRE 2012**

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Marie Martine LAURENT, Catherine POLMAN, Christine PERONNE.

Christian VIMPERE, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Raymond BENITO, Pierre BAJOR, M. Philippe LATASTE.

Absente excusée : Aurélia RIPOCHE

Secrétaire de séance : M. Patrick PIVETEAU

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JUILLET 2012** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2-VIREMENTS DE CREDIT – exercice 2012**

A la demande de M. le Trésorier les virements de crédits ci-dessous sont sollicités par M. le Maire :

- Les horloges astronomiques pour l'éclairage public ont été installées en 2011 et non réglées. Le montant de la facture n'a pas été reporté au budget 2012 soit 671 €,
- Lors de l'élaboration du budget 2012 le compte concernant les emprunts n'a pas été suffisamment provisionné, il manque 100 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise ces deux virements de crédit.

**3-MULTIPLE RURAL**

M. le Maire présente les nouveaux dossiers reçus en mairie. Trois dossiers sont retenus : Mlle Sandrine GAY et M. Cédric GUICHET, M.Mme Christophe PERICAUD, M. THEROTE Marc.

Après débat et à l'unanimité, le dossier de Mlle Sandrine GAY et M. Cédric GUICHET a été retenu. Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour mener à bon terme les négociations dans le cadre des bases définies lors du débat de ce soir.

**4-SALLE POLYVALNTE ET REFUGE**

➤ P.PIVETEAU, adjoint, présente un Règlement intérieur d'utilisation de la Salle Polyvalente ainsi qu'une Convention de mise à disposition de la Salle. Les Conseillers ont un mois pour faire part de leurs remarques et suggestions. Le Règlement et la Convention seront présentés au vote lors du prochain conseil.

➤ P.PIVETEAU, adjoint, présente le procès-verbal de la commission de sécurité d'arrondissement d'Angoulême, établi lors de sa réunion du jeudi 2 août 2012. Des travaux de mise en conformité sont prescrits. Des devis seront demandés afin d'inscrire tout ou partie de ces travaux au budget 2013. La commission de sécurité émet un avis favorable à la poursuite de l'activité de la Salle polyvalente.

**Refuge** : Lors de cette visite, le refuge qui jouxte la salle polyvalente a été visité. A l'unanimité, les membres de la Commission de sécurité ont souhaité la fermeture du refuge qui ne respecte pas les normes de sécurité du moment. Le refuge est donc fermé. Après études, des devis seront demandés afin d'inscrire, si possible, ces travaux de conformité au budget 2013.

**5-ZONE D'EMPLOIS**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la totalité de la superficie de la Zone est vendue.

➤ M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de M. Marc PIERDON daté du 3 juillet 2012 qui souhaite acquérir un terrain d'environ 2500 m<sup>2</sup> dans la Zone d'Activités. Le Conseil Municipal accueille favorablement cette demande. Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette transaction sur la base de 5 € H.T. /m<sup>2</sup>.

➤ M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par M. Rudy

CHIRA qui souhaite acquérir un terrain d'environ 4590 m<sup>2</sup> dans la Zone d'Activités. Le Conseil Municipal accueille favorablement cette demande.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette transaction sur la base de 4,75 € H.T. /m<sup>2</sup>.

#### **6-PLAN DE REFERENCE COMMUNAUTAIRE**

Le Plan de Référence communautaire sera présenté au vote des délégués lors du prochain Conseil communautaire qui se tiendra lundi 24 septembre à Saint Projet-Saint-Constant. Les délégués communautaires, M. le Maire, P.PIVETEAU et P. BAJOR adjoints, souhaitent connaître l'avis du Conseil municipal sur ce sujet si important. M. le Maire explique sa position et ne donne pas de consigne de vote. P.PIVETEAU fait part au Conseil de son analyse. Après débat et à la majorité 9 voix Contre et 1 Pour, le Plan de Référence communautaire est rejeté.

#### **7-SITE INTERNET COMMUNAL**

La semaine dernière, une délégation d'élus s'est rendue chez le Centaure au Pont d'Agris pour une présentation du site. Celui-ci est sur le point d'être finalisé. Le Conseil municipal souhaite que cet outil de communication profite aux Associations locales. Une réunion est prévue le mardi 2 octobre 2012 à 20h30 avec celles-ci.

#### **8-BIBLIOTHEQUE**

Les travaux avancent normalement. L'aménagement des locaux est programmé semaine 43. Afin de proposer une amplitude d'ouverture de la bibliothèque correcte, il est nécessaire d'embaucher une personne sous contrat aidé subventionné par l'Etat. Un Appel à candidature a été lancé. De nombreux dossiers ont été reçus en mairie. M. le Maire, employeur de la commune, a invité les adjoints et les conseillers qui le souhaitent à se réunir le jeudi 4 octobre 2012 pour étudier ces dossiers. Les conseillers ont un pouvoir consultatif.

#### **9-RENTREE DES CLASSES**

M. le Maire donne des informations sur la rentrée scolaire qui dans l'ensemble s'est bien déroulée. L'effectif du RPI AGRIS-LA ROCHETTE est de 114 élèves qui se décompose de la manière suivante : AGRIS 65 élèves et LA ROCHETTE 49 élèves.

#### **10-LOGEMENT COMMUNAL « L'Ecole »**

M. le Maire informe que le logement est libre depuis le 1 août 2012. Actuellement, le marché de la location tourne au ralenti. M. le Maire propose de passer le loyer mensuel à 520 € plus les charges, garage et, si souhait du locataire le terrain derrière la bibliothèque compris. A l'unanimité, le Conseil municipal accueille favorablement cette proposition.

#### **11-ARRETE DE VOIRIE**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que suite à un conflit de voisinage récurrent, il a été amené en concertation avec l'Agence Départementale d'Aménagement de prendre un arrêté de voirie portant permis de stationnement. Cet arrêté de voirie s'applique depuis le 17 septembre 2012 au droit des parcelles cadastrées section C parcelles 6-7 situées route départementale n° 6 en agglomération au lieu-dit Le Pont d'Agris. Des jardinières seront installées pour interdire le stationnement sur le trottoir à cet endroit.

#### **12- INFOS**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier du 14 courant du Département de la Charente relatif à la gestion des routes lors des chutes de neige importantes.

Prochain Conseil, le vendredi 26 octobre 2012 à 20h30.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.